



**Compte-rendu de la séance du conseil municipal
du 26 mai 2020 à 19 heures à la salle des fêtes**

Membres présents : M. André JACOB, M. Claude AFFOLTER, Mme Liliane BAUER, M. Gérard DURINGER, Mme Marie-Madeleine MARTIN, M. Paul LOSSEL, Mme Corinne ZEISSLOFF, Bertrand MEYER, M. Christian SCHNEIDER, Mme Valérie WANKMULLER, M. Sébastien DURST, Mme Stéphanie MESSMER, Mme Anne-Gaëlle SCHOTT, M. Alexandra FRIESS, Mme Elodie ROTH

Monsieur le Maire sortant André JACOB ouvre la séance 19 heures, en présence de l'ensemble des conseillers municipaux élus le 15 mars dernier et réunis à titre exceptionnel à la salle des fêtes communale, dont l'espace est plus adapté à la tenue de réunions en présentiel. Le Préfet du Bas-Rhin a été informé que l'élection du Maire et des Adjointes aurait lieu en dehors des locaux de la Mairie.

Monsieur le Maire prononce un discours de bienvenue aux nouveaux élus et adresse ses condoléances à celles et ceux qui ont récemment perdu un être cher. Une minute de silence est observée en leur mémoire. Il rappelle également le contexte particulier de la tenue cette première réunion d'installation du nouveau conseil municipal rendue possible par le décret 2020-571 du 14 mai 2020 fixant l'entrée en fonction des conseillers élus au 1^{er} tour des municipales au lundi 18 mai 2020 et l'installation des nouveaux conseils entre le samedi 23 mai et le jeudi 28 mai 2020. Depuis le 15 mars, conformément aux ordonnances prises pour le fonctionnement et la gouvernance des collectivités territoriales, les affaires communales ont été administrées par l'équipe municipale sortante, avec des pouvoirs élargis accordés aux Maires sortants. A cette occasion, Monsieur le Maire remercie les élus pour leur engagement dans les différentes initiatives de solidarité entreprises par la commune (appels aux aînés, fabrication artisanale de masques, service de livraison des courses à domicile), et plus particulièrement Madame Liliane BAUER et Monsieur Claude AFFOLTER, ainsi que tous les bénévoles et les membres des associations qui ont soutenu les actions de la municipalité.

MISE EN PLACE DE LA NOUVELLE MUNICIPALITE

ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Après le mot d'accueil du Maire, Mme Marie-Madeleine MARTIN, conseillère municipale, doyenne de l'assemblée a pris la présidence pour procéder à l'appel des membres du conseil, constater que les 15 membres du conseil municipal sont physiquement présents et que le quorum est réuni (*), constituer le bureau, donner lecture des articles réglementaires relatifs à l'élection du Maire et des Adjointes. Monsieur André JACOB, a proposé sa candidature au poste au Maire et a été élu, au scrutin secret, au premier tour, à la majorité absolue comme suit :

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	15
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....	0
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)	1
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d].....	14
f. Majorité absolue ¹	8

Il a été immédiatement installé et a pris la présidence de l'assemblée. Il a rappelé que chaque commune doit disposer au minimum d'un Adjoint et au maximum d'un nombre d'Adjointes correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit 4 Adjointes pour la commune de Pfulgriesheim. Le Maire a proposé de reconduire le nombre d'Adjointes à trois pour la mandature 2020-2026, point qui a été voté à main levée à l'unanimité et fera l'objet d'une délibération.

^{1 et 2} La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

(*) un tiers des membres présents pendant la crise sanitaire

Le Maire a procédé ensuite à l'élection de la liste des Adjointes au Maire, après le dépôt de la liste conduite par M. Claude AFFOLTER, composée de trois candidats établie selon la parité homme-femme.

L'élection a été acquise au premier tour, au scrutin secret de liste, sans panachage, ni vote préférentiel, à la majorité absolue comme suit :

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	15
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....	0
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d].....	15
f. Majorité absolue ²	8

Les Adjointes M. Claude AFFOLTER, Mme Liliane BAUER et M. Gérard DURINGER ont été installés dans leurs fonctions. Le procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjointes ainsi que la feuille de proclamation des résultats ci-annexée ont été signés par le bureau ; l'ordre de présentation des élus dans le tableau du conseil municipal a été établi puis signé par le Maire. Ces documents seront transmis aux services préfectoraux pour enregistrement.

DELEGATIONS DE FONCTIONS AUX ADJOINTES AU MAIRE

Le Maire présente à l'assemblée les projets d'arrêtés portant délégation des fonctions aux Adjointes.

- Monsieur Claude AFFOLTER est délégué aux affaires de la vie culturelle, associative et sportive, à la gestion de la voirie communale et des réseaux eau, assainissement, électricité, téléphone, fibre optique et à la sécurité publique.
- Madame Liliane BAUER est déléguée à l'urbanisme, aux affaires scolaires, aux affaires sociales, à l'information communale et à la gestion du personnel.
- Monsieur Gérard DURINGER est délégué à la gestion de la salle des fêtes, à la gestion des espaces verts, du fleurissement communal, de l'éclairage public, de l'entretien des bâtiments communaux et à la gestion du cimetière communal.

INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTES

Ce point fait l'objet d'une délibération spéciale pour ce qui concerne l'attribution de fonction du Maire. En effet, le Maire bénéficie à titre automatique, et sans délibération, de l'indemnité maximale prévue par les barèmes, revalorisée au 1^{er} janvier 2020 par l'article 92 de la loi 2019-1461 du 27 décembre 2019, égale à 51.6 % de l'IB terminal de la fonction publique, dans les communes de 1000 à 3499 habitants. Etant donné qu'il demande à bénéficier d'une indemnité au taux inférieur au taux maximal, le conseil municipal décide par délibération de fixer le montant de l'indemnité du Maire au taux de 41 %. Cette décision a pour effet de permettre de moduler les indemnités des Adjointes au Maire exerçant des délégations de fonctions de telle sorte qu'ils puissent bénéficier, dans la limite de l'enveloppe globale indemnitaire, d'indemnités différenciées en fonction de la charge de travail qu'implique leur délégation de fonctions.

Les taux des indemnités des Adjointes sont fixés comme suit par délibération prise à l'unanimité :

- indemnité du 1^{er} Adjoint au Maire, M. Claude AFFOLTER 22 % de l'IB (au lieu de 19.8 %)
- indemnité du 2^e Adjoint au Maire, Mme Liliane BAUER 22 % de l'IB (au lieu de 19.8 %)
- indemnité du 3^e Adjoint au Maire, M. Gérard DURINGER 26 % de l'IB (au lieu de 19.8 %),
pour tenir compte des contraintes relevant de la gestion de la salle des fêtes.

DESIGNATION DES DELEGUES AU SEIN DU SIVOM LA SOUFFEL

La commune de Pfulgriesheim est membre du SIVOM la Souffel depuis 1969 avec les communes de Dingsheim et de Griesheim. Pour ce qui la concerne, elle bénéficie des services de l'équipe des agents sivomaux pour l'entretien de la voirie, des espaces verts, et les travaux de bâtiments... La compétence d'entretien de la voirie communale a été transférée au SIVOM qui passe et préfinance les marchés de voirie pour le compte des communes membres. Le suivi technique de ces marchés et les demandes de subvention sont assurés à Pfulgriesheim par les Adjointes au Maire et le secrétariat de Mairie. Au sein de l'assemblée délibérative, dite comité directeur, 5 membres titulaires et 5 membres suppléants issus des conseils municipaux des communes membres sont appelés à siéger. Il est donc procédé à l'élection au scrutin uninominal secret des membres ayant posé leur candidature.

Sont élus comme suit à l'unanimité :

<u>Délégué titulaire</u>	<u>1^{er} tour de scrutin</u>	<u>Délégué suppléant</u>	<u>1^{er} tour de scrutin</u>
M. André JACOB	15 voix pour	M. Sébastien DURST	15 voix pour
M. Claude AFFOLTER	15 voix pour	Mme Elodie ROTH	15 voix pour
Mme Liliane BAUER	15 voix pour	M. Paul LOSSEL	15 voix pour
M. Gérard DURINGER	15 voix pour	Mme Stéphanie MESSMER	15 voix pour
M. Bertrand MEYER	15 voix pour	Mme Valérie WANKMULLER	15 voix pour

CREATION DES COMMISSIONS COMMUNALES PERMANENTES

Le Maire propose ensuite de créer des commissions communales permanentes pendant toute la durée du mandat, composées exclusivement de conseillers municipaux, dans les domaines suivantes :

- FINANCES (élaboration du budget)
- INFORMATION (exploitation du site internet, création d'une photothèque, élaboration du bulletin d'information communal, développement d'autres outils d'information...)
- ESPACES VERTS, ENVIRONNEMENT ET DECORATIONS DE NOEL
- SECURITE, VOIRIE ET CIRCULATION

Après un vote à main levée, les commissions sont constituées comme suit :

membres de la commission FINANCES :

M. André JACOB	élu avec 15 voix pour
M. Claude AFFOLTER	élu avec 15 voix pour
Mme Liliane BAUER	élue avec 15 voix pour
M. Gérard DURINGER	élu avec 15 voix pour
M. Sébastien DURST	élu avec 15 voix pour

membres de la commission INFORMATION :

M. Claude AFFOLTER	élu avec 15 voix pour
Mme Liliane BAUER	élue avec 15 voix pour
M. Gérard DURINGER	élu avec 15 voix pour
Mme Corinne ZEISSLOFF	élue avec 15 voix pour
Mme Stéphanie MESSMER	élue avec 15 voix pour
Mme Elodie ROTH	élue avec 15 voix pour
Mme Valérie WANKMULLER	élue avec 15 voix pour

membres de la commission ESPACES VERTS, ENVIRONNEMENT ET DECORATIONS DE NOEL :

M. Claude AFFOLTER	élu avec 15 voix pour
Mme Liliane BAUER	élue avec 15 voix pour
M. Gérard DURINGER	élu avec 15 voix pour
Mme Corinne ZEISSLOFF	élue avec 15 voix pour
M. Bertrand MEYER	élu avec 15 voix pour

membres de la commission SECURITE, VOIRIE ET CIRCULATION :

M. Claude AFFOLTER	élu avec 15 voix pour
Mme Liliane BAUER	élue avec 15 voix pour
Mme Marie-Madeleine MARTIN	élue avec 15 voix pour
M. Christian SCHNEIDER	élu avec 15 voix pour
M. Sébastien DURST	élu avec 15 voix pour
Mme Stéphanie MESSMER	élue avec 15 voix pour
Mme Anne-Gaëlle SCHOTT	élue avec 15 voix pour
M. Alexandre FRIESS	élu avec 15 voix pour
Mme Elodie ROTH	élue avec 15 voix pour

DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DONNEES AU MAIRE

Dans l'optique de faciliter la gestion des affaires communales, le conseil municipal peut déléguer au Maire une partie des attributions qu'il exerce de droit, rappelées par l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Pendant la crise sanitaire, le Maire a exercé l'ensemble des attributions normalement dévolues à l'assemblée délibérative (sauf l'alinéa 3 portant sur les emprunts), sur le fondement des ordonnances prises pour assurer la continuité de l'action des collectivités territoriales dans le cadre de la loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de COVID 19. A ce titre, il rend compte à l'assemblée des décisions prises dans le cadre de cette délégation exceptionnelle conformément à l'article L 2122-23 du CGCT. L'assemblée prend acte qu'un nouveau bail à usage d'habitation d'une durée de trois ans, a été conclu au 1^{er} juin 2020 pour la location du logement communal au 2 Place de la Mairie. Mention en sera faite dans la délibération d'attribution des délégations au Maire par le conseil municipal.

Après discussions, sur proposition du Maire, le conseil municipal confie, à l'unanimité, à Monsieur le Maire les délégations suivantes pour la durée du mandat :

art. L 2122-22 4° : prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

art. L 2122-22 5° : décider de conclure et de réviser le louage des choses pour une durée n'excédant pas douze mois ;

art. L 2122-22 6° : passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre ;

art. L 2122-22 8° : délivrer et reprendre les concessions dans les cimetières ;

art. L 2122-22 9° : accepter les dons et legs qui ne sont pas grevés, ni de conditions, ni de charges ;

art. L 2122-22 20° : réaliser des lignes de trésorerie dans la limite de 10 000 € ;

art. L 2122-22 26° : demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions ;

art. L 2122-22 27° : procéder au dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification de biens municipaux.

LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL

Le document est joint en annexe au présent compte-rendu de séance.

VOTE DES SUBVENTIONS AU BUDGET COMMUNAL ET DU BUDGET PRIMITIF 2020

Le volet budgétaire a été inscrit à l'ordre du jour de cette première session du nouveau conseil municipal pour des raisons d'ordre pratiques. Les documents budgétaires sont prêts à être approuvés suite au vote du compte administratif 2019 et de certaines subventions exceptionnelles par l'ancienne assemblée délibérative en séance du 21 février 2020. Il n'y a donc pas lieu de différer encore davantage le vote du budget primitif 2020.

Le tableau des subventions d'un montant total de 13 000 € est voté, sans débats, à l'unanimité, suite à sa présentation en réunion informelle du conseil municipal par visio-conférence du 19 mai 2020.

Monsieur Sébastien DURST présente ensuite les grands principes d'élaboration d'un budget à l'assemblée, repris par Monsieur le Maire dans le cadre de la présentation du budget primitif 2020. En section de fonctionnement, les crédits par chapitres ont été globalement reconduits en 2020 avec quelques ajustements par rapport à 2019, pour un montant de 792 500 € en dépenses et en recettes. En section d'investissement équilibrée à 1 390 000 € en dépenses et en recettes, 1 335 000 € de crédits ont été ouverts pour des projets de travaux (voir tableau ci-dessous).

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS 2020

Autofinancement brut (virement de la section de fonct)	140 000,00	Montants en €
Annuités (capital)	40 000,00	
<u>Autofinancement net</u>		<u>100 000,00</u>
FCTVA 2020 à percevoir sur DI 2019	24 000,00	
Taxe d'aménagement	7 092,72	
<u>DISPONIBILITES POUR INVESTIR EN 2020</u>		<u>131 092,72</u>
RESULTATS 2019		
Excédent d'investissement cumulé 2019 reporté		463 546,77
Excédent de fonctionnement 2019 reporté en recette d'inv. (titre au 1068)		397 020,51
DISPONIBILITES TOTALES 2020		<u>991 660,00</u>

OPERATIONS	TOTAL	AUTOFINANCEMENT	SUBV/EMPRUNT
Achat de terrains nus	230 000,00	230 000,00	-
Achat de terrains bâtis	100 000,00	100 000,00	-
Cimetière communal : aménagement partie basse	120 000,00	120 000,00	-
Mairie	15 000,00	15 000,00	-
Bâtiments scolaires	250 000,00	0,00	250 000,00
Presbytère	20 000,00	20 000,00	-
<u>Voirie</u>	<u>400 000,00</u>	<u>300 000,00</u>	-
Piste cyclable le long de la RD 64 rue de Lampertheim	18 000,00	18 000,00	-
voirie RD 31 rue Principale - solde COLAS et moe	0,00	0,00	-
voirie rue de Pâques	0,00	0,00	-
mur de soutènement rue de la Montée	27 000,00	27 000,00	-
voirie RD 64 rue d'Offenheim	355 000,00	255 000,00	100 000,00
<u>Réseaux d'électrification</u>	<u>140 000,00</u>	<u>132 500,00</u>	-
Eclairage public RD 31 rue Principale - solde SOGECA	0,00	0,00	-
Eclairage public RD 64	73 000,00	73 000,00	-
Eclairage public : élimination du parc des luminaires boules	53 000,00	45 500,00	7 500,00
Projecteurs église	14 000,00	14 000,00	-
<u>Installations de voirie (4e radar, illuminations de Noël)</u>	<u>10 000,00</u>	<u>10 000,00</u>	-
<u>Autres installations</u>			
système d'arrosage automatique du terrain de foot et pompe pour le puits de forage	0,00	0,00	-
<u>Autres réseaux</u>	<u>17 000,00</u>	<u>17 000,00</u>	-
enfouissement de la fibre optique (rue de Pâques)	4 400,00	4 400,00	-
enfouissement de la fibre optique (RD 64)	5 600,00	5 600,00	-
Pose 4e fourreau le long de la RD 31	7 000,00	7 000,00	-
Mobilier (Mairie)	10 000,00	10 000,00	-
Matériel de bureau et informatique	10 000,00	10 000,00	-
Installations générales	8 000,00	8 000,00	-
Autres immobilisations	5 000,00	5 000,00	-
TOTAL DES DEPENSES AU CHAPITRE 21	<u>1 335 000,00</u>	<u>977 500,00</u>	357 500,00

subventions d'équipement - compte 20422 (DI)	-	-	
participation à Orange enfouissement réseau (rue de Pâques)	3 000,00	3 000,00	
participation à Orange enfouissement réseau (RD 64)	3 000,00	3 000,00	
TOTAL DES DEPENSES AU CHAPITRE 204	6 000,00	6 000,00	
-	-	-	
Numérisation de l'Etat civil (compte 202)	0,00	0,00	
Frais d'études (compte 2031)	5 000,00	5 000,00	
TOTAL DES DEPENSES AU CHAPITRE 20	5 000,00	5 000,00	
-	-	-	
Dépenses imprévues	3 160,00	3 160,00	
TOTAL DES DEPENSES AU CHAPITRE 020	3 160,00	3 160,00	
-	-	-	
TOTAL	1 349 160,00	991 660,00	357 500,00

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité, le budget primitif 2020 arrêté aux montants suivants :

Section de fonctionnement	en €	Section d'investissement	en €
Dépenses	792 500.00	Dépenses	1 390 000.00
Recettes	792 500.00	Recettes	1 390 000.00

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DE LA TAXE FONCIERE SUR LE BATI ET DE LA TAXE FONCIERE SUR LE NON BATI AU 1^{ER} JANVIER 2020

Le Maire rappelle que le vote des taux des taxes directes locales pour l'année 2020 a été repoussé du 30 avril au 3 juillet 2020 suite à la loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de COVID 19. Pour 2020, le taux de la taxe d'habitation est gelé à sa valeur de 2019 à 11.26 % selon la loi de finances 2020. Les taux de la TFB et de la TFNB sont reconduits au 1^{er} janvier 2020 à l'identique par rapport à l'année 2019 :

Taux de la taxe foncière sur le bâti	14.64 %
Taux de la taxe foncière sur le non bâti	53.21 %

TOUR DE TABLE

Mme Liliane BAUER, Adjointe aux affaires scolaires, fait le bilan des réunions informelles qui se sont tenues par visio-conférence avec les membres du conseil municipal les 22 avril, 4 mai et 19 mai sur les modalités de réouverture des écoles maternelle et élémentaire et la mise en place d'un protocole sanitaire.

Pour l'école élémentaire :

Depuis le 14 mai 2020 : reprise des cours des 11 enfants de CM1 tous les jours scolaires.

Au 25 mai 2020, accueil de 6 enfants en classe de CP.

A compter du 2 juin 2020, fonctionnement des classes de CE1/CE2 et de CM 1 par demi-groupe :

- cours des CE1 assurés les lundi et mardi, cours des CE2 les jeudi et vendredi.
- effectifs de CM1 scindés en deux groupes fonctionnant chacun 2 jours sur 4.

Pour l'école maternelle :

rentrée des enfants de GS le lundi 2 juin 2020.

rentrée des enfants de MS et de PS le lundi 8 juin 2020.

Le nettoyage des sanitaires, des surfaces de contact (poignées de porte...) sera assuré deux fois par jour, entre 12 h et 13 h par les ATSEM à l'école maternelle et à l'école élémentaire en plus du nettoyage journalier du soir.

M. Sébastien DURST, Président de la garderie associative La Cabane des Acacias étudie toujours l'option de réouverture de l'accueil périscolaire, en fonction des effectifs des enfants à accueillir.

Madame Valérie WANKMULLER signale une recrudescence du nombre de rats le long du ruisseau qui se propage jusqu'aux maisons du lotissement du Levant. Le Maire donne un accord de principe à la prise en charge d'une opération de dératisation par la commune. Mme Elodie ROTH se propose de contacter un professionnel et d'obtenir un devis.

La séance est levée à 23 heures.